



“ Grâce à l’ACPR,  
 j’ai rénové  
 mon commerce ”

Dominique est propriétaire d’un commerce de tissus. Elle a fait réaliser des travaux de peinture et de rénovation des sols de son espace de vente pour le rendre plus attractif.

“ L’ACPR  
 a permis de moderniser  
 notre boutique ”

Tehani est vendeuse dans une jolie boutique de lingerie et homewear, entièrement rénovée et réaménagée. Les travaux terminés ont permis un cadre agréable et spacieux, conçu à l’image des boutiques des grandes capitales.



“ Grâce à l’ACPR,  
 notre espace de travail  
 a été embelli ”

Gladys est une jeune esthéticienne. Elle travaille dans un institut de beauté renommé dont les cabines ont été entièrement réaménagées et équipées pour le bien-être des clientes.



“ Grâce à l’ACPR,  
 je pourrais financer  
 les travaux de mise  
 aux normes ”

Dany est responsable d’un restaurant snack. Elle souhaite faire réaliser des travaux de mise aux normes de son réseau électrique.



“ Grâce à l’ACPR,  
 j’ai équipé mon magasin  
 en matériel professionnel ”

Krystal gère une épicerie de quartier avec sa mère. Elle a investi dans une grande vitrine chauffante pour mettre en valeur les plats à emporter.



Nous contacter ou nous rendre visite :

**A Tahiti**  
 DGAE PAPEETE  
 Bâtiment des Affaires Economiques – Fare Ute – Papeete  
 BP 82 - 98713 papeete  
 Tél. : **40 50 97 97**  
 Fax : 40 43 44 77



**A Raiatea**  
 DGAE UTUROA  
 Centre administratif de Uturoa  
 BP 227 Uturoa - 98735 Raiatea  
 Tél. : **40 66 44 72**  
 Fax : 40 66 34 26

[dgae@economie.gov.pf](mailto:dgae@economie.gov.pf)  
[www.dgae.gov.pf](http://www.dgae.gov.pf)



Aide à la **C**réation  
 et à la revitalisation  
 des **P**etits commerces  
 et des **R**estaurants

# L'A.C.P.R

une aide  
qui booste  
mon petit  
commerce !



## C'est quoi ?

C'est une aide financière, pour la création et la revitalisation des petits commerces et des restaurants, dans le but d'améliorer l'attractivité des points de vente ou de restauration.

Le Pays souhaite redynamiser l'activité des entreprises et favoriser la relance du secteur du bâtiment, notamment les métiers du second œuvre.



## Pour qui ?

Pour les commerces de biens ou de services

- Restaurants, snacks...\*
- Services à la personne\*
- Commerces d'alimentation\*
- Instituts de beauté\*
- Salons de coiffure\*
- Boutiques de vêtements\*
- Entreprises sinistrées suite à une catastrophe naturelle

...  
\*Surface de vente ou de restauration de moins de 150m<sup>2</sup>



**50%** **Quel montant ?**



Jusqu'à 50% du montant des dépenses éligibles dans la limite de 5 millions Fcfp.

## Pourquoi faire ?

### Aménager et rénover son local

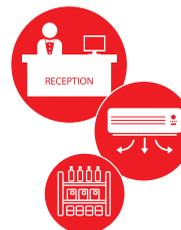
Investir dans la signalétique et embellir l'extérieur

Mettre en valeur son enseigne commerciale et publicitaire, redonner un coup de neuf à sa façade extérieure, rénover ses vitrines d'exposition...



### Améliorer l'espace de travail et d'accueil

Renouveler ses étagères de présentation, aménager un espace d'accueil, pour sa clientèle, plus moderne et plus confortable, installer un nouveau climatiseur...



### Mises aux normes des équipements

Sécuriser l'entrée avec une alarme, faire installer un éclairage aux normes de sécurité, faire aménager un accès pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap...



## Où se renseigner ?

Contactez l'équipe de conseillers de la DGAE. Elle vous accompagnera tout au long de votre projet et vous guidera dans vos démarches.



## Comment préparer son projet ?

Le projet doit comporter un plan de financement avec une perspective de création d'emploi.

Téléchargez le dossier de demande et la liste des pièces à fournir sur le site de la DGAE.

Pour en savoir plus :  
[www.dgae.gov.pf](http://www.dgae.gov.pf)

